

# INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## *AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE*

Le public est informé qu'une enquête publique se déroulera à la mairie de FLAVIN du 7 décembre 2015 au 15 janvier 2016, 16 heures inclus, sur la demande présentée par EDPR FRANCE HOLDING SAS en vue d'être autorisée à construire et exploiter une centrale éolienne de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale de 10 MW sur la commune de FLAVIN aux lieux-dits Le Puech du Cun, Les Potences, Les Griffouls, Le Puech.

Les pièces du dossier, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de FLAVIN afin que le public puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Denis ROUALDES, commissaire-enquêteur titulaire ou M. Michel BORIES, commissaire enquêteur suppléant, sera présent à la mairie de FLAVIN pour recevoir les observations du public les jours suivants :

- lundi 7 décembre 2015 de 9 heures à 12 heures
- samedi 19 décembre 2015 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 23 décembre 2015 de 9 heures à 12 heures
- mardi 5 janvier 2016 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 15 janvier 2016 de 14 heures à 16 heures

Les observations, peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de FLAVIN et être reçues jusqu'au 15 janvier 2016, 16 heures, dernier délai.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de EDPR FRANCE HOLDING SAS, Tour Lumière, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 PARIS. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron - BP 715 - 12007 RODEZ CEDEX.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de FLAVIN, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr) » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de l'Aveyron statuera sur la demande par arrêté préfectoral, soit d'autorisation assorti de prescriptions soit de refus.

Le préfet  
Pour le préfet  
Le secrétaire général



Sébastien CAUWEL